



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
6 octobre 2023
Français
Original : anglais

Dixième session

Atlanta (États-Unis d'Amérique), 11-15 décembre 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Prévention

Progrès accomplis dans l'application de la résolution 9/6 de la Conférence, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption »

Rapport du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des travaux effectués par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, organe subsidiaire de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que des activités menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime entre octobre 2021 et août 2023. Il vise à aider la Conférence à conduire ses débats et à décider de l'orientation des travaux futurs du Groupe de travail, compte tenu de l'état d'avancement de l'application de sa résolution 9/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption ».

* CAC/COSP/2023/1.



I. Introduction

1. À sa neuvième session, tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) du 13 au 17 décembre 2021, la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, dans sa résolution 9/6, intitulée « Suite donnée à la déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », s'est félicitée des progrès accomplis par les États parties et le secrétariat dans l'application des résolutions relatives à la suite donnée à sa résolution 4/3, intitulée « Déclaration de Marrakech en faveur de la prévention de la corruption », et a souligné la nécessité de poursuivre les efforts à cet égard. Elle a prié le secrétariat de lui présenter, à sa dixième session, un rapport sur l'application de cette résolution.

2. Le présent rapport vise à fournir à la Conférence une base de discussion sur la voie à suivre pour mettre en place une action efficace en matière de prévention de la corruption. Il comprend des informations sur les initiatives prises par les États parties aux niveaux mondial, régional et national, avec l'appui du secrétariat, entre octobre 2021 et août 2023. Les États parties sont invités à communiquer au secrétariat toute information supplémentaire au sujet des activités par lesquelles ils contribuent à l'application de la résolution 9/6 de la Conférence, en particulier lors des discussions relatives à la prévention de la corruption qui se tiendront à la dixième session de la Conférence.

II. Point sur l'état de l'application de la résolution 9/6 de la Conférence

A. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

Rapport sur l'application de la résolution 9/6 de la Conférence par les États parties

3. Dans sa résolution 9/6, la Conférence a engagé les États parties à poursuivre et à renforcer la mise en œuvre effective des mesures de prévention visées dans le chapitre II de la Convention et dans ses propres résolutions. Elle s'est félicitée des efforts que déployait le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption pour faciliter l'échange d'informations entre les États parties sur les initiatives et bonnes pratiques adoptées par eux, a souligné l'importance des conclusions et des recommandations que le Groupe avait formulées, et a encouragé les États parties à les mettre en œuvre selon qu'il conviendrait. Elle a reconnu qu'il faudrait que le Groupe de travail continue de la conseiller et de l'aider dans l'exécution de son mandat de prévention de la corruption et tienne au moins deux réunions avant sa dixième session. Elle s'est également félicitée de l'engagement qu'avaient pris les États parties de communiquer des informations sur les bonnes pratiques de prévention de la corruption et des efforts qu'ils consentaient dans ce sens pour que le secrétariat réunisse ces informations, les organise de manière systématique et les diffuse dans l'exercice de ses fonctions d'observatoire international, et a prié les États parties de continuer à faire part de telles informations et le secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, de poursuivre sa tâche d'observatoire international, et notamment d'actualiser le site Web thématique du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption en y ajoutant toute information pertinente.

4. L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué à recueillir des informations et à les publier sur le site Web thématique du Groupe de travail¹, en les classant par article de la Convention et par thème. Pour la treizième réunion du Groupe de travail, en 2022, 37 États ont communiqué des informations sur les thèmes à examiner, et pour sa quatorzième réunion, en 2023, 38 en ont communiqué.

5. Les communications ont été analysées et compilées dans les documents [CAC/COSP/WG.4/2022/2](#), [CAC/COSP/WG.4/2022/3](#), [CAC/COSP/WG.4/2022/4](#), [CAC/COSP/WG.4/2022/CRP.1](#), [CAC/COSP/WG.4/2022/CRP.2](#), [CAC/COSP/WG.4/2023/2](#), [CAC/COSP/WG.4/2023/3](#) et [CAC/COSP/WG.4/2023/4](#). Ces documents, toutes les communications, les présentations faites lors des réunions, les rapports pertinents ainsi que des liens vers des ressources supplémentaires, ont été mis à disposition sur le site Web susmentionné, avec l'autorisation des États concernés.

B. Promotion de l'adhésion universelle à la Convention des Nations Unies contre la corruption

6. L'ONUDC a continué de promouvoir l'adhésion à la Convention. Au cours de la période considérée, le Suriname y a adhéré, portant le nombre d'États parties à 189.

7. Dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention, l'ONUDC a aidé les points de contact et les expertes et experts gouvernementaux du Belize, du Gabon, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée équatoriale, du Guyana, du Malawi, du Nicaragua, de Sainte-Lucie, du Tadjikistan et du Tchad à préparer les réponses à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation.

C. Secteur public

1. Aide fournie aux États pour la rédaction de lois contre la corruption

8. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a continué de soutenir les États parties dans l'élaboration de la législation anticorruption. En 2021, il a aidé le Viet Nam à réviser la loi sur l'inspection et à introduire une loi sur le lobbying.

2. Aide fournie aux États pour l'élaboration de politiques et de stratégies de lutte contre la corruption

9. Une aide à l'élaboration de stratégies ou de plans d'action nationaux de lutte contre la corruption a été fournie aux États suivants : Chili, Costa Rica, Équateur, Fidji, Honduras, Îles Cook, Îles Salomon, Jamaïque, Kiribati, Mali, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

10. En 2021, l'ONUDC a contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption des États fédérés de Micronésie. En février 2022, il a facilité l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption dans les Îles Cook et, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'une stratégie nationale de prévention et de répression de la corruption au Mali.

¹ Disponible à l'adresse www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

3. Intégrité, transparence, responsabilité et état de droit dans l'administration publique

a) Prévention des conflits d'intérêts et systèmes de déclaration d'avoirs

11. L'ONUSDC a aidé l'Afrique du Sud, la Bolivie (État plurinational de), le Botswana, la Colombie, le Honduras, les Îles Salomon, l'Iraq, le Malawi, la République centrafricaine, le Sénégal et le Soudan du Sud à élaborer des systèmes de prévention des conflits d'intérêts et de déclaration d'avoirs.

12. En août 2022, l'Office a aidé l'Équateur à élaborer un projet de loi sur les conflits d'intérêts et un simulateur numérique de conflits d'intérêts à l'intention des agentes et agents publics et des citoyennes et citoyens. Il a facilité la mise en commun de cette expérience avec la Bolivie (État plurinational de) et le Pérou.

13. En février 2022, dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR), l'ONUSDC a organisé deux sessions de formation sur l'analyse des déclarations d'avoirs fondée sur le risque pour les déontologues d'Afrique du Sud. En juillet 2023, il a fourni son appui à un examen des réformes réglementaires sur les conflits d'intérêts au Paraguay.

14. En octobre 2022, l'ONUSDC a facilité l'échange de données d'expériences dans les Balkans occidentaux sur la prévention des conflits d'intérêts et les systèmes de déclaration d'avoirs, dans le contexte de la feuille de route régionale de lutte contre la corruption et le financement illicite pour les Balkans occidentaux.

b) Signalement de faits de corruption et protection des personnes qui communiquent des informations

15. L'ONUSDC a aidé l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Botswana, le Brésil, le Burkina Faso, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Maroc, le Mexique, le Paraguay, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe à élaborer des cadres législatifs et politiques sur la protection des personnes qui communiquent des informations ainsi que des mécanismes internes de signalement et de protection.

16. En 2022, l'ONUSDC a apporté un appui technique à l'élaboration du projet de loi sur la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte au Kenya.

17. En octobre et novembre 2021, l'ONUSDC a organisé des ateliers nationaux sur les bonnes pratiques en matière de protection des personnes qui communiquent des informations au Botswana, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana et au Paraguay. En 2022 et 2023, un appui similaire a été fourni à l'Argentine, au Burkina Faso, au Malawi, au Maroc et au Soudan du Sud.

18. Depuis 2021, l'Office aide le Conseil des professions de santé d'Afrique du Sud à élaborer une nouvelle politique sur les lanceurs et lanceuses d'alerte et à établir des voies de signalement des faits de corruption plus sûres et ouvertes à tous. Le Conseil a adopté une nouvelle politique de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte en mars 2023.

19. En janvier 2022, l'ONUSDC a organisé un atelier sur la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte au Soudan du Sud, a appuyé la révision de la politique de signalement des faits de corruption de la Commission de lutte contre la corruption et a rédigé une politique en la matière pour l'Autorité des recettes nationales.

20. En juillet 2022, l'Office a effectué une première évaluation du mécanisme de signalement et de la politique de protection des lanceurs et lanceuses d'alerte du Bureau des enquêtes administratives de l'Argentine.

c) Passation des marchés publics et finances publiques

21. L'ONU DC a continué d'aider les États parties à mettre en place des systèmes de passation de marchés fondés sur la transparence, la concurrence et des critères de prise de décisions objectifs. Un appui a été fourni aux États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Chili, Colombie, Équateur, Indonésie, Macédoine du Nord, Monténégro, Paraguay, Philippines, Serbie et Timor-Leste.

22. En novembre 2021, l'ONU DC a organisé une réunion d'expertes et d'experts consacrée à l'élaboration d'un guide d'action rapide sur les processus d'achat accéléré, sur la base des données d'expérience et des enseignements tirés de la pandémie.

23. De juin à avril 2022, l'Office a aidé le service national de la passation des marchés publics de l'Équateur à repérer et atténuer les risques de corruption et à élaborer une stratégie nationale de passation des marchés publics. En mai 2023, il a également soutenu le projet de règlement secondaire de l'organisme de passation des marchés publics de l'Équateur visant à promouvoir la transparence et la déontologie dans la passation des marchés publics.

24. En 2021, l'ONU DC a aidé le Bureau du Responsable en chef de la passation des marchés de l'Afrique du Sud à revoir et améliorer le système de déclaration des intérêts des fournisseurs et des prestataires de services qui soumissionnent pour des marchés publics. Ces travaux ont débouché sur l'approbation, en janvier 2022, d'un document numérique type de déclaration d'intérêts destiné aux soumissionnaires.

25. L'ONU DC a continué de promouvoir l'utilisation des technologies et des outils d'information et des communications pour prévenir la corruption. Une assistance technique et un encadrement ont été fournis à 22 pays en ce qui concerne le processus ouvert d'octroi de contrats et la transparence de la passation des marchés publics, y compris les moyens d'améliorer la qualité des données et de publier les données sur la passation des marchés dans un format accessible pour faciliter les contrôles externes.

26. En novembre 2021, l'ONU DC a organisé un atelier sur l'utilisation des données ouvertes dans la passation des marchés publics aux Philippines. En février 2022, il a aidé le Bureau d'appui technique de l'Autorité des marchés publics des Philippines à automatiser la soumission et la publication de rapports sur les marchés publics au moyen d'une application Web.

27. Entre août 2021 et février 2022, l'ONU DC a mené une étude sur l'utilisation des mégadonnées aux fins de la détection de la fraude et de la corruption dans la passation des marchés publics, en coopération avec la Commission indonésienne d'éradication de la corruption. Les conclusions de l'étude ont été utilisées par la Commission pour analyser les données relatives à la passation des marchés aux niveaux national et local.

28. En octobre et novembre 2021, l'Office a organisé une consultation multipartite avec des représentantes et représentants d'institutions et d'organisations non gouvernementales du Timor-Leste pour cartographier les risques de corruption lors de la passation des marchés publics dans le secteur de la santé.

29. En novembre 2021, l'ONU DC a fourni un appui au Chili, à la Colombie et au Paraguay concernant l'utilisation des données et la détection des signaux d'alerte et des risques de corruption lors de la passation de marchés de biens et de services nécessaires pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

30. L'ONU DC a organisé des consultations virtuelles avec les Gouvernements argentin, chilien et paraguayen afin de se faire une meilleure idée de la manière de renforcer l'inclusion et les approches tenant compte des questions de genre dans la passation des marchés publics, y compris en temps de crise. Une enquête a été menée à ce sujet auprès des autorités compétentes de ces pays en 2021 et 2022. En juillet 2023, une conférence régionale a réuni les représentantes et représentants de neuf pays dans le cadre de la plateforme régionale pour l'Amérique du Sud et le Mexique,

afin de partager des bonnes pratiques sur la transparence de la passation des marchés publics et de proposer des moyens d'avancer sur ce sujet, notamment en intégrant les questions de genre et en exploitant les informations relatives à la propriété effective à l'appui des efforts de lutte contre la corruption.

31. En octobre 2022, l'ONUSDC a facilité l'échange de données d'expérience dans les Balkans occidentaux concernant le renforcement de l'intégrité dans la passation des marchés, dans le contexte de la feuille de route régionale de lutte contre la corruption et le financement illicite pour les Balkans occidentaux.

32. En juillet 2023, l'Office a aidé la Direction nationale de la passation des marchés publics du Paraguay à élaborer un plan d'action pour la politique d'intégrité et de conformité afin de prévenir la corruption et le blanchiment d'argent dans la passation des marchés.

33. En février 2022, l'ONUSDC a organisé, en collaboration avec Transparency Fiji, la Commission fidjienne indépendante contre la corruption et le Ministère fidjien de l'économie, une formation sur le processus de passation des marchés stratégiques et les risques de corruption.

34. L'Office a continué de mettre en œuvre la résolution 8/13 de la Conférence, intitulée « Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption », et la résolution 9/3 de la Conférence, intitulée « Suite donnée à la Déclaration d'Abou Dhabi sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption, et utilisation accrue des technologies de l'information et des communications² ».

D. Moyens déployés pour faire en sorte que les organes de lutte contre la corruption soient dotés des compétences nécessaires

1. Désignation des autorités compétentes

35. En date d'août 2023, le Secrétaire général avait reçu des notifications de 120 États parties, qui y désignaient 190 autorités compétentes susceptibles d'aider d'autres États parties à mettre au point et appliquer des mesures spécifiques de prévention de la corruption, conformément au paragraphe 3 de l'article 6 de la Convention. Une liste actualisée est disponible dans le répertoire en ligne des autorités nationales compétentes au titre de la Convention (www.unodc.org/comppauth_uncac/en/index.html).

2. Soutien aux organes de lutte contre la corruption

36. L'ONUSDC a continué à fournir une assistance technique pour renforcer les capacités des organes spécialisés de lutte contre la corruption investis de fonctions préventives. Un soutien a été apporté aux organes de prévention de la corruption des États suivants : Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Équateur, Ghana, Kenya, Kiribati, Maurice, Monténégro, Palaos, Samoa, Serbie et Vanuatu. En octobre 2021, l'Office a dispensé une formation sur la gestion des risques de corruption à la Commission des droits humains et de la justice administrative du Ghana.

37. En décembre 2021, l'ONUSDC a aidé le Vanuatu à préciser les rôles joués par le ministère public et le Bureau du Médiateur en matière de lutte contre la corruption. Un mémorandum d'accord définissant les fonctions et les rôles des deux entités a été signé en mars 2023.

² Pour plus d'informations, voir CAC/COSP/2023/10.

38. En novembre 2021, l'ONUSUD a facilité la tenue d'une réunion sur le droit à l'information au Samoa. Y ont participé des représentantes et représentants de l'Unité du droit à l'information de Vanuatu, du Bureau du Médiateur de la Nouvelle-Zélande et du Bureau du Commissariat australien à l'information. En août 2022, l'Office, en collaboration avec la Commission de la fonction publique, a lancé une étude sur l'amélioration de l'efficacité du service public au Samoa.

39. En novembre 2021, l'ONUSUD a facilité une visite d'étude pour des praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption et des agentes et agents publics de Bosnie-Herzégovine. Quatre outils de lutte contre la corruption élaborés par l'ONUSUD ont été traduits et fournis à toutes les autorités concernées par l'Agence de prévention de la corruption et de coordination de la lutte contre ce phénomène.

40. En décembre 2021 et 2022, l'ONUSUD a soutenu les organismes de lutte contre la corruption de l'Afrique du Sud, du Kenya, de Kiribati, de Maurice, des Palaos et du Samoa dans l'organisation d'activités de sensibilisation marquant la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

41. En 2022, l'Office a dispensé une formation au Secrétariat des politiques publiques de lutte contre la corruption de l'Équateur sur la détection et l'atténuation des risques de corruption et appuyé le lancement d'une méthode d'autodiagnostic pour la cartographie et l'atténuation des risques de corruption institutionnelle.

42. En février 2023, l'ONUSUD, en collaboration avec le Commonwealth Africa Anti-Corruption Centre, a facilité la tenue d'un atelier virtuel de formation des formateurs et formatrices destiné aux agentes et agents de lutte contre la corruption de 16 pays africains du Commonwealth sur la facilitation et la conduite de la gestion des risques de corruption.

43. En juin 2023, l'Office a organisé une formation sur la déontologie, l'intégrité et les médias sociaux à l'intention des services de détection et de répression, de la police judiciaire et du bureau du Procureur général de la Guinée-Bissau.

44. En août 2023, l'ONUSUD a organisé un voyage d'étude au Kenya pour le Conseil consultatif national de lutte contre la corruption de l'Afrique du Sud, qui a été désigné par le Président pour donner des conseils, entre autres, sur la faisabilité de la création d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption.

3. Amélioration de la coordination des initiatives mondiales, régionales et nationales de lutte contre la corruption

45. L'ONUSUD a continué de promouvoir la coordination des initiatives de lutte contre la corruption aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national.

46. Dans sa résolution 9/4, intitulée « Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption au niveau régional », la Conférence des États parties a reconnu la contribution importante qu'apportait l'ONUSUD en élaborant des programmes d'assistance technique, et s'est félicitée de son initiative visant à adopter une approche régionale concernant ses prestations d'assistance technique en matière de lutte contre la corruption, notamment par la mise en place de plateformes régionales partout dans le monde pour accélérer la mise en œuvre de la Convention. Dans la même résolution, elle a prié l'ONUSUD de continuer à fournir une assistance technique aux États parties, notamment dans le cadre des plateformes régionales. En application de cette résolution, huit plateformes régionales ont été créées, couvrant l'Amérique du Sud et le Mexique, l'Afrique de l'Est, l'Asie du Sud-Est, l'Afrique australe, l'Europe du Sud-Est, l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, ainsi que l'Amérique centrale³.

³ Pour plus d'informations, voir [CAC/COSP/2023/10](https://www.unodc.org/fr/cac/cosp/2023/10).

47. En février 2022, l'ONUSUD a organisé un atelier régional pour des représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe, sur le thème « Transforming societies through anti-corruption innovation: strengthening public procurement and whistle-blower protection in Southern Africa » (Transformer les sociétés grâce à l'innovation en matière de lutte contre la corruption : renforcer la passation des marchés publics et la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte en Afrique australe).

48. En mai 2023, l'ONUSUD a organisé une conférence régionale sur les défis liés à la coopération régionale dans l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption), qui a rassemblé des hauts fonctionnaires, des expertes et experts techniques et des représentantes et représentants de la société civile d'États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, la Zambie et le Zimbabwe, à Luanda. La conférence s'est concentrée sur la coordination nationale et régionale et la passation des marchés publics et s'est conclue par l'adoption d'une feuille de route.

49. En juillet, septembre et octobre 2022, l'Office a organisé une série de réunions de haut niveau et de réunions techniques à l'intention des États parties de l'Europe du Sud-Est et du Kosovo⁴, dans le contexte de la feuille de route régionale de lutte contre la corruption et le financement illicite, pour accélérer l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 dans les pays des Balkans occidentaux. Ces réunions ont facilité l'échange de données d'expérience et de pratiques en matière de détection et de répression, de coopération internationale, de passation des marchés publics et de déclaration d'avoirs et d'intérêts.

50. En janvier 2023, l'ONUSUD a achevé le mécanisme national d'examen par les pairs pour l'application de la Convention au Mexique, une initiative qui avait commencé en décembre 2020 pour documenter et analyser l'application des articles 9, 10 et 33 au niveau infranational, avec la participation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, des organismes garants de la transparence, de comités de participation citoyenne et des secrétariats exécutifs des systèmes infranationaux de lutte contre la corruption. L'initiative, à laquelle ont pris part 105 institutions publiques, a permis de recenser 380 bonnes pratiques et de formuler 38 recommandations générales.

51. En février 2022, l'ONUSUD a facilité le partage de données d'expérience sur la coordination interinstitutions en Namibie et en Zambie. En Zambie, en juin 2023, l'Office a également soutenu l'adoption d'un cadre interinstitutions pour renforcer la coordination et la coopération interinstitutions.

52. En octobre 2021, l'ONUSUD a appuyé la coordination interinstitutions au Zimbabwe en contribuant à une discussion sur le projet du Gouvernement d'établir une commission nationale chargée de coordonner la lutte contre la corruption. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud, les autorités kényanes compétentes ont été invitées à faire part de leur expérience en matière de promotion de la coordination interinstitutions.

53. En Afrique du Sud, l'ONUSUD travaille depuis septembre 2022 avec les services de détection et de répression et les organes de contrôle afin d'élaborer des directives générales pour le partage d'informations.

⁴ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

54. En coordination avec le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Office a continué à fournir un appui technique à l'application du guide régional de la lutte contre la corruption appelé « Vision Teieniwa », et à l'élaboration d'une matrice de priorités. Ce guide prévoyait la création d'une plateforme de coordination pour la région du Pacifique afin de donner suite aux recommandations émanant du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

55. En septembre 2022, l'ONUDC a contribué à l'atelier sous-régional de l'Organisation mondiale des douanes pour la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité des administrations partenaires sur la lutte contre la corruption dans la gestion des frontières, qui était destiné aux représentantes et représentants des services douaniers d'Antigua-et-Barbuda, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Guyana, du Honduras, de la Jamaïque et du Mexique.

56. En février 2023, l'ONUDC a contribué à la réunion du groupe de travail d'expertes et d'experts anticorruption et protransparence de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ainsi qu'à l'atelier sur les principes anti-corruption de l'APEC. Des contributions ont été apportées à une manifestation régionale sur la propriété effective organisée en Argentine par Opening Extractives, le Groupe d'action financière d'Amérique latine et la Banque interaméricaine de développement.

57. En mars 2023, l'ONUDC a présenté ses activités sur la lutte contre la corruption lors de la réunion de haut niveau sur la coopération dans la région des Caraïbes qu'il coorganisait avec l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes. En avril 2023, l'Office a contribué à la neuvième Conférence annuelle de l'Association des commissions pour l'intégrité et des organes de lutte contre la corruption des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, tenue au Guyana, au cours de laquelle deux présentations ont été faites, sur l'allocation des ressources financières dans la lutte contre la corruption et sur les réalisations et les défis en matière de lutte contre la corruption dans les pays des Caraïbes membres du Commonwealth.

E. Promotion de l'intégrité et de la responsabilité du système de justice pénale

1. Intégrité de la justice

58. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice de l'ONUDC a continué d'offrir des possibilités en matière de partage de données d'expérience et de soutien par les pairs. Par l'intermédiaire de son site Web et de diverses manifestations, le Réseau a continué de mieux faire connaître les questions liées à l'intégrité de la justice et de promouvoir le partage de données d'expérience à cet égard. Les points particuliers abordés comprenaient l'utilisation des médias sociaux par les juges, les questions liées à l'intégrité de la justice touchant au genre, le renforcement de la confiance du public dans le système judiciaire et l'exploration des liens entre le bien-être physique et mental des juges et l'intégrité de la justice. Le site Web du Réseau (www.unodc.org/ji) a été enrichi de nouvelles ressources, notamment d'articles d'opinion, de webinaires et d'outils de formation. L'Office a apporté son soutien à l'organisation de formations sur différents aspects de l'intégrité de la justice en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, en Espagne, au Guatemala, en Haïti, au Pérou, au Sénégal, en Thaïlande et dans la région des Caraïbes.

59. En décembre 2021, l'ONUDC, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la Commission saoudienne des droits de l'homme ont coorganisé une formation virtuelle sur la bonne gouvernance et l'état de droit pour protéger les droits humains et promouvoir un système judiciaire indépendant et équitable.

60. En mars 2022 et mars 2023, à l'occasion de la Journée internationale des femmes juges, le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a organisé des activités de sensibilisation en collaboration avec l'International Association of Women Judges.

61. En décembre 2022, l'ONUSUDC a contribué à l'élaboration de modules de formation à la lutte contre la corruption destinés aux magistrates et magistrats, qui ont servi à la formation initiale de 2 500 magistrates et magistrats nouvellement nommés. À l'échelle mondiale, 70 pays utilisent les outils de formation à la déontologie judiciaire du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice pour mener des activités nationales de formation à la déontologie.

62. Les questions de genre liées à l'intégrité de la justice ont fait l'objet de débats avec les autorités judiciaires de la Bolivie (État plurinational de), de l'Équateur, d'Haïti et de la République démocratique du Congo.

63. L'ONUSUDC a publié un rapport mondial intitulé « Exploring Linkages between Judicial Well-being and Judicial Integrity » (Étude des liens entre le bien-être des juges et l'intégrité de la justice).

2. Intégrité des services de poursuites

64. En février 2022, l'ONUSUDC a aidé le procureur général de l'État plurinational de Bolivie à mettre à jour le code de déontologie des membres du parquet.

65. En septembre 2022, l'Office a organisé deux ateliers sur la déontologie et les médias sociaux avec le Bureau du Directeur des poursuites pénales des Îles Salomon, afin de rendre les membres du parquet mieux à même de repérer et de gérer les dilemmes déontologiques.

3. Intégrité dans les prisons

66. En octobre 2021, dans le cadre d'un projet conjoint avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'ONUSUDC a contribué à une évaluation des risques de corruption dans le système pénitentiaire de la République centrafricaine, ce qui a permis d'établir une liste de mesures visant à atténuer ces risques ainsi qu'un plan pour leur mise en œuvre.

F. Mesures destinées à prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé

Promouvoir l'élaboration de normes et procédures de préservation de l'intégrité du secteur privé grâce à l'application de l'article 12 de la Convention

67. L'ONUSUDC a continué d'appuyer l'action menée pour prévenir la corruption dans le secteur privé. Une assistance technique a été fournie aux pays suivants : Arabie saoudite, Brésil, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Iraq, Kenya, Libye, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan et Soudan.

68. Au Kenya, au Mexique et au Pakistan, l'ONUSUDC a soutenu la formation des employées et employés du secteur privé à la lutte contre la corruption en élaborant des supports de formation, en facilitant la tenue de conférences données par des personnalités invitées, en mettant au point un programme d'ambassadeurs et d'ambassadrices de la déontologie et en facilitant les stages en entreprises pour ces ambassadeurs et ambassadrices de la déontologie.

69. Sous la présidence indonésienne (en 2022) et indienne (en 2023) du Groupe des Vingt, l'Office a continué de contribuer aux travaux de l'Équipe spéciale sur l'intégrité et la conformité du B20, et a fourni des conseils spécialisés et des ressources pour faciliter l'élaboration de documents d'orientation sur l'intégrité des entreprises.

70. L'Office a dispensé un cours de formation sur les normes et bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption lors d'une manifestation organisée en octobre 2021 par le réseau local du Pacte mondial de l'État plurinational de Bolivie. Il a également participé à des réunions et ateliers organisés par le Pacte mondial, visant à actualiser la « Communication sur le progrès », le mécanisme de rapport des entreprises sur les efforts qu'elles déploient pour appliquer les 10 principes du Pacte mondial. En décembre 2022, l'Office a fait une présentation sur l'intégration des questions de genre dans les programmes de conformité et d'intégrité des entreprises, dans le cadre d'un atelier coorganisé avec le réseau du Pacte mondial au Mexique.

71. En octobre 2021, l'ONUSUD a contribué au lancement par plus de 500 entreprises de la région de l'Afrique de l'Est d'une initiative visant à encourager les milieux d'affaires à lutter contre la corruption et à promouvoir un environnement commercial propre.

72. En 2022, l'ONUSUD a organisé des ateliers et des conférences sur les programmes anticorruption relatifs à la déontologie et à la conformité, à l'intention des membres du secteur privé et des agentes et agents publics de la Bolivie (État plurinational de), de l'Équateur et du Pérou. L'Office a fourni une assistance technique au Pérou pour la réforme de la législation sur la responsabilité des personnes morales.

73. En octobre 2021, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Samoa, l'ONUSUD a organisé deux ateliers visant à promouvoir l'intégrité chez les jeunes entrepreneurs et entrepreneuses.

74. En novembre 2021, en coopération avec l'Agence de lutte contre la corruption, la Chambre de commerce et d'industrie et le Commissaire à la protection des droits et des intérêts légitimes des entrepreneurs et entrepreneuses de l'Ouzbékistan, l'ONUSUD a organisé un forum commercial intitulé « Integrity in the business community of Uzbekistan » (L'intégrité dans le monde des affaires ouzbek).

75. En décembre 2021, l'ONUSUD a aidé la Chambre de commerce des Palaos à renforcer la capacité des entrepreneuses et des jeunes à créer des entreprises prospères et intègres.

76. L'ONUSUD a organisé des réunions avec des parties intéressées des secteurs public et privé de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Mexique et du Pérou, afin de recenser des mesures propres à accroître la transparence de la propriété effective et de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réglementations pertinentes.

77. En 2022, l'Office a lancé une bibliothèque virtuelle des systèmes nationaux visant à réglementer la responsabilité des personnes morales et la conformité des entreprises en Amérique du Sud et au Mexique. La bibliothèque a été élaborée et validée avec l'appui de 10 États parties. Le portail de l'ONUSUD sur l'intégrité des entreprises a été lancé en 2022 sous la forme d'un guichet unique en ligne qui met à disposition des ressources et des outils pour prévenir et combattre la corruption dans le secteur privé.

78. L'ONUSUD a publié 16 modules universitaires localisés pour le Kenya, le Mexique et le Pakistan, comprenant des scénarios pratiques élaborés par les universités et le secteur privé, et a piloté deux modules de formation en cours d'emploi pour les entreprises.

79. L'Office a facilité l'élaboration d'un code de conduite type pour les entreprises et d'un jeu en ligne pour sensibiliser aux risques de corruption dans le secteur privé au Myanmar. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et au Myanmar, il a mis au point des outils en ligne d'évaluation des risques pour le secteur privé.

G. Promotion de l'éducation à la prévention de la corruption et connaissances en la matière

80. En décembre 2021, l'ONUSDC a donné le coup d'envoi de l'initiative GRACE (Global Resource for Anti-Corruption Education and Youth Empowerment), qui vise à promouvoir le rôle de l'éducation et des jeunes dans la prévention et la répression de la corruption, conformément à la déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption, tenue en juin 2021 (résolution S-32/1, annexe). Dans le cadre de l'initiative GRACE, l'Office a mobilisé plus de 1 400 spécialistes de la lutte contre la corruption, jeunes, et membres du personnel enseignant et des organisations de la société civile.

1. Milieux universitaires

81. En février 2023, l'ONUSDC, en collaboration avec le PNUD, a organisé des consultations avec des membres des communautés et du personnel enseignant du Malawi pour élaborer un nouveau guide d'information sur l'intégrité et la déontologie destiné aux enseignantes et enseignants du primaire. Ce guide, intitulé « *Teaching Values for a Corruption-Free Malawi: A Sourcebook for Primary School Teachers* » (Enseigner les valeurs propres à garantir un Malawi exempt de corruption : Guide d'information pour les enseignantes et enseignants du primaire), a été achevé et publié en août 2023. En mai et juillet 2023, des tables rondes sur l'éducation à la lutte contre la corruption ont été organisées en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo.

82. En décembre 2021, en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, l'ONUSDC a organisé un symposium universitaire international qui a permis aux universitaires et aux expertes et experts d'échanger des données d'expérience en matière d'éducation à la lutte contre la corruption et de recherche en la matière. Le symposium a permis l'adoption de recommandations sur la manière dont l'Office pourrait soutenir davantage l'enseignement et la recherche universitaires dans le domaine de la lutte contre la corruption.

83. En date d'octobre 2021, 7 650 étudiantes et étudiants du Kenya, du Mexique et du Pakistan avaient été formés à l'aide des modules universitaires sur l'intégrité de l'ONUSDC. Dans ce contexte, 15 praticiennes et praticiens des affaires ont donné en tant que personnalités invitées des conférences sur des études de cas réels.

84. En décembre 2021, l'ONUSDC a organisé un atelier sur la lutte contre la corruption pour des professeures et professeurs d'université venus du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde, afin de renforcer leur capacité à élaborer des programmes d'études sur la lutte contre la corruption et à utiliser les ressources et outils pédagogiques produits par l'ONUSDC.

85. En octobre 2021, en collaboration avec le Programme Médias et journalisme de l'Université nationale du Samoa et le Réseau des journalistes anticorruption du Pacifique, l'Office a organisé un stage de formation pour les étudiantes et étudiants en journalisme sur la liberté de rechercher, de recevoir, de publier et de diffuser des informations relatives à la corruption et sur les mécanismes de protection des personnes qui communiquent des informations.

86. L'ONUSDC a organisé des ateliers de formation à l'intention de 54 universitaires de 40 établissements d'enseignement supérieur d'Afrique. En juin et septembre 2022, en coopération avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, il a organisé deux universités d'été en ligne sur le thème de la lutte contre la corruption auxquelles ont participé 90 étudiantes et étudiants et jeunes gens de 46 pays d'Europe de l'Est, d'Asie et de la région du Pacifique.

2. Autres activités à l'intention de la jeunesse

87. En octobre 2021, l'ONUSDC a organisé un hackathon anticorruption, tenu sous forme virtuelle, pour de jeunes développeurs et développeuses de logiciels de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Kenya, du Nigéria et du Sénégal. L'objectif de cette manifestation était de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour prévenir et combattre la corruption en Afrique en tirant parti de l'innovation et en mobilisant les jeunes.

88. En décembre 2021, l'Office a aidé le Réseau ivoirien des jeunes leaders pour l'intégrité à organiser une semaine d'action citoyenne en Côte d'Ivoire. Il a facilité la tenue d'une discussion entre des jeunes représentant différents secteurs de la société et le Ministre de la promotion de la bonne gouvernance, du renforcement des capacités et de la lutte contre la corruption sur les contributions des jeunes à la lutte contre la corruption.

89. En décembre 2021, l'ONUSDC a lancé, dans le cadre de l'initiative GRACE, le conseil consultatif YouthLED sur l'intégrité des jeunes. Le conseil, composé d'un maximum de 25 personnes âgées de 18 à 30 ans et représentant toutes les régions, a conseillé l'Office sur les stratégies visant à faire participer les jeunes aux initiatives de lutte contre la corruption.

90. En décembre 2021, en coopération avec le Service de la jeunesse du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de Tuvalu, l'ONUSDC a organisé un webinaire pour promouvoir l'intégrité des jeunes par le sport.

91. L'ONUSDC a organisé un atelier pour les jeunes, en collaboration avec Save the Children Egypt, en marge de la quatrième édition du Forum mondial de la jeunesse, qui s'est tenu en Égypte en janvier 2022. L'atelier a rassemblé environ 60 jeunes du monde entier.

92. En septembre 2022, l'Office a organisé la deuxième édition du hackathon « Coding4Integrity » sur la lutte contre la corruption pour les jeunes, au Brésil. La troisième édition s'est tenue au Mexique en mars 2023. Le même mois, l'ONUSDC a présenté son projet de hackathon Coding4Integrity lors du Blockchain in Education Summit (Sommet sur la chaîne de blocs dans l'éducation), qui a eu lieu à l'Université d'Oxford.

93. En décembre 2022, l'ONUSDC a participé à un rallye pédagogique sur la lutte contre la corruption organisé par le Ministère de la justice et de la transparence institutionnelle de l'État plurinational de Bolivie.

94. En février 2023, l'ONUSDC a organisé un dialogue régional à Mexico pour les organisations de la société civile, les universités et les jeunes afin de débattre de l'application de la Convention et de la déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption. Un autre dialogue, couvrant la région Afrique, a eu lieu à Nairobi en juin 2023.

95. De janvier à juillet 2023, l'Office a facilité la tenue d'un dialogue avec les jeunes sur la Vision Teieniwa (la feuille de route du Pacifique sur la lutte contre la corruption). Des dialogues se sont tenus aux Fidji, dans les Îles Salomon, au Kiribati, aux Palaos, aux Tuvalu et à Vanuatu.

3. Publications et outils en ligne

96. L'ONUSDC a continué d'élaborer des produits d'information et de proposer plusieurs versions linguistiques des produits existants.

97. Un document d'orientation destiné à l'ensemble du système des Nations Unies intitulé « Corruption and COVID-19: challenges in crisis response and recovery » (Corruption et COVID-19 : les obstacles à la sortie de crise) a été élaboré par l'Équipe spéciale mondiale des Nations Unies sur la corruption sous la direction conjointe de l'ONUSDC, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du PNUD, et lancé en octobre 2021.

98. L'ONU DC a continué de contribuer aux travaux du Groupe de travail anticorruption du Groupe des Vingt, qui a publié des principes de haut niveau sur le renforcement du rôle des contrôles dans la lutte contre la corruption, un recueil de bonnes pratiques concernant la participation du public et l'éducation à la lutte contre la corruption, et un ensemble de bonnes pratiques relatives aux cadres réglementaires et aux mesures de surveillance destinés à aider les membres des professions juridiques à atténuer les risques de blanchiment d'argent liés à la corruption, et a joué un rôle de premier plan pour aider la présidence indonésienne du Groupe des Vingt à établir le rapport du Groupe de travail *Accountability Report 2022* (Rapport sur l'application du principe de responsabilité pour 2022).

99. En novembre 2021, l'Office a publié un document, intitulé « Corruption risks in public procurement in the context of COVID-19 in Pacific island countries » (Les risques de corruption dans la passation des marchés publics dans le contexte de la COVID-19 dans les pays insulaires du Pacifique), dans lequel il décrit la manière dont les systèmes de passation des marchés des pays insulaires du Pacifique ont évolué du fait de la COVID-19 et se penche sur les défis et les risques de corruption liés à la pandémie.

100. En novembre 2021, la publication intitulée *The COVID-19 Pandemic: Exacerbating the Threat of Corruption to Human Rights and Sustainable Development in Pacific Island Countries* (Comment la pandémie de COVID-19 a exacerbé la menace que fait peser la corruption sur les droits humains et le développement durable dans les pays insulaires du Pacifique) a été lancée en collaboration avec le PNUD. Elle met en lumière la façon dont la pandémie de COVID-19 a exacerbé la menace que représente la corruption pour les droits humains, la démocratie et l'état de droit dans la région du Pacifique.

101. Le même mois, l'ONU DC et le Comité international olympique (CIO) ont publié un guide intitulé *Legal Approaches to Tackling the Manipulation of Sports Competitions: A Resource Guide* (Guide de ressources sur les approches juridiques visant à s'attaquer à la manipulation des compétitions sportives). En outre, une étude intitulée *Tackling Bribery in Sport: An Overview of Relevant Laws and Standards* (Vue d'ensemble des lois et normes pertinentes pour lutter contre la corruption dans le sport) a été réalisée par l'Équipe spéciale 4 du Partenariat international contre la corruption dans le sport, coprésidée par l'ONU DC et le CIO.

102. En décembre 2021, l'ONU DC a lancé un rapport intitulé *Preventing and Combating Corruption as it Relates to Crimes that Have an Impact on the Environment: An Overview* (Vue d'ensemble de la prévention et de la répression de la corruption liée aux crimes qui portent atteinte à l'environnement), qui analyse les liens entre la corruption et les crimes qui portent atteinte à l'environnement. Le même mois a été publié un rapport intitulé « Wildlife crime: key actors, organizational structures and business models » (Les principaux acteurs, structures organisationnelles et modèles économiques de la criminalité liée aux espèces sauvages).

103. Toujours en décembre 2021, l'ONU DC a publié un document intitulé « Crises and corruption: emergency responses during COVID-19 – experiences and lessons learned » (Crises et corruption : données d'expérience et enseignements tirés des mesures d'urgence prises pendant la COVID-19), qui repose sur des enquêtes régionales menées au début de la pandémie.

104. Au cours de la période considérée, la publication intitulée *The Time is Now: Addressing the Gender Dimensions of Corruption* (L'heure est venue de s'intéresser aux dimensions de genre de la corruption) a été traduite en arabe, espagnol, français et braille anglais.

105. L'ONU DC, en collaboration avec le PNUD, a lancé les publications suivantes : « Providing access to information in Pacific Island countries to better address corruption » (Assurer l'accès à l'information dans les pays insulaires du Pacifique pour mieux lutter contre la corruption) ; « Whistle-blower protections and corruption reporting in Pacific Island countries » (La protection des lanceurs et lanceuses

d'alerte et le signalement des faits de corruption dans les pays insulaires du Pacifique) ; une version actualisée de l'outil intitulé *Pacific Youth Anti-Corruption Toolkit: Integrity in Action* (Référentiel anticorruption pour les jeunes du Pacifique : L'intégrité en action) ; une note d'information intitulée « Breaking the silence on gender and corruption in the Pacific » (Briser le silence sur les liens entre genre et corruption dans la région du Pacifique) ; « Integrity and sport for Pacific youth toolkit » (Référentiel sur l'intégrité dans le sport pour les jeunes de la région du Pacifique) ; « Advisory note: corruption in healthcare systems in the Pacific » (Note consultative : La corruption dans les systèmes de soins de santé de la région du Pacifique) ; « Advisory note: mainstreaming anti-corruption into the Sustainable Development Goals Agenda in the Pacific » (Note consultative : Intégrer la lutte contre la corruption dans le programme des objectifs de développement durable dans la région du Pacifique) ; et « Corruption below water – improving governance through corruption prevention in the fisheries sector of the Pacific Island countries » (La corruption sous l'eau : pour une meilleure gouvernance grâce à la prévention de la corruption dans le secteur de la pêche dans les pays insulaires du Pacifique).

106. En novembre 2022, l'Office a publié un guide intitulé *Enhancing Collaboration between Supreme Audit Institutions and Anti-Corruption Bodies in Preventing and Fighting Corruption: A Practical Guide* (Guide pratique sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les organes de lutte contre la corruption pour prévenir et combattre la corruption), élaboré en coopération avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

107. L'initiative StAR a lancé un rapport intitulé « Signatures for sale: how nominee services for shell companies are abused to conceal beneficial owners » (Signatures à vendre : comment les services de prête-nom de sociétés écrans servent à dissimuler les propriétaires effectifs) ; et une publication intitulée *Taxing Crime: A Whole-of-Government Approach to Fighting Corruption, Money Laundering, and Tax Crimes* (Mettre les criminels à l'amende : mobiliser l'ensemble de l'administration pour lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et les infractions fiscales), sur les avantages de la coopération interinstitutions entre les autorités fiscales et les services de détection et de répression pour prévenir, détecter et recouvrer les flux financiers illicites. Une publication intitulée « Beneficial ownership regulations and company registries in Southeast Asia: analysis of regulatory deficiencies » (Réglementations sur la propriété effective et registres des entreprises en Asie du Sud-Est : analyse des insuffisances réglementaires) a été publiée en mars 2022.

108. Des modules sur la mise en place de mécanismes internes de signalement et de protection et sur la rédaction, l'élaboration et la mise en œuvre de directives générales pour les enquêtes financières ont été produits en 2022 et 2023. Un outil d'apprentissage en ligne sur la lutte contre la corruption dans le secteur de la pêche a été lancé en mai 2022.

109. Un document de sensibilisation de l'ONUSUDC intitulé « Crime, corruption and other wrongdoings in the transfer of football players and other athletes » (Criminalité, corruption et autres actes répréhensibles commis dans le cadre du transfert de joueurs et joueuses de football et d'autres athlètes) a été publié en novembre 2022.

110. Le tout premier *Global Report on Corruption in Sport* (Rapport mondial sur la corruption dans le sport) de l'ONUSUDC, lancé en 2021, montre que ce type de corruption est un phénomène mondial. Il a été traduit en khmer, malais, russe, thaï et vietnamien.

111. Les publications *Legal Approaches to Tackling the Manipulation of Sports Competitions: A Resource Guide* et *Reporting Mechanisms in Sport: A Practical Guide for Development and Implementation* (Guide pratique pour l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de signalement dans le sport) ont été traduites en khmer, lao, malais, thaï et vietnamien. Les publications susmentionnées ont également été mises à disposition en anglais sous une forme accessible sur les dispositifs de lecture électronique.

112. En août 2023, l'Office a publié un document intitulé *Something's off: Corruption Risks Related to Food Safety and its Public Health Threats* (Comme une odeur de rance : les risques de corruption liée à la sécurité sanitaire des aliments et les menaces qu'ils font peser sur la santé publique), qui traite des risques de corruption liés à la conception, à l'adoption, à la mise en œuvre et à l'application des mesures relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des systèmes de contrôle des aliments.

113. Le même mois, l'ONUSD a publié un guide intitulé *A Prescription for Health: Assessing and Managing Corruption Risks in Public Health System Organizations* (Une question de santé : évaluer et gérer les risques de corruption dans les organismes de santé publique).

114. L'Office a publié un document intitulé « Rooting Out Corruption: An introduction to addressing the corruption fuelling forest loss » (Déraciner la corruption : notions élémentaires sur les moyens d'empêcher le recul des forêts dû à la corruption) et lancé un cours d'apprentissage en ligne intitulé « Rotten Fish: Addressing corruption in the fisheries sector » (Poissons pourris : lutter contre la corruption dans le secteur de la pêche) en anglais et espagnol.

115. Toutes les publications de l'ONUSD ont été largement diffusées lors de manifestations pertinentes, comme des conférences, des ateliers et des formations, ainsi qu'à l'occasion de visites de pays. Ces outils techniques et publications sont tous disponibles sur le site Web de l'ONUSD⁵ et sont également regroupés par thème sur la page Web du Groupe de travail sur la prévention⁶.

H. Autres activités de prévention et thèmes d'actualité

1. Parlements

116. En novembre 2022, l'ONUSD s'est associé à l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (branche régionale de l'Océanie) pour organiser une conférence régionale sur les fonds pour le développement des circonscriptions, qui s'est tenue au Parlement néo-zélandais. La manifestation a rassemblé des parlementaires, des médiateurs et médiatrices, des représentantes et représentants de la Commission du Code des dirigeantes et dirigeants, et des agentes et agents publics des Îles Salomon, de Kiribati, de Nioué, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Tonga. Le document de la conférence a été publié en juillet 2023.

2. Environnement

117. L'ONUSD a continué d'appliquer la résolution 8/12 de la Conférence, intitulée « Prévenir et combattre la corruption liée aux crimes qui portent atteinte à l'environnement », et a contribué à l'évaluation et à la gestion des risques de corruption dans les secteurs des espèces sauvages, de la forêt et de la pêche. Il a facilité l'évaluation des risques de corruption dans 16 organisations ayant pour mandat de conserver et de gérer les ressources environnementales en Afrique du Sud, en Bolivie (État plurinational de), au Ghana, dans les Îles Salomon, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Nigéria, en République démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe, en Sierra Leone, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande.

118. L'ONUSD a continué de soutenir la gestion des risques de corruption au Kenya en aidant le Service kényan de protection des espèces sauvages et le Service kényan des forêts à élaborer des codes de conduite, des systèmes internes de gestion des plaintes et des lanceurs et lanceuses d'alerte, à collecter et analyser les données, à renforcer la coopération interinstitutions, à créer un bureau de l'intégrité au sein du

⁵ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/index.html.

⁶ Voir www.unodc.org/unodc/en/corruption/WG-Prevention/working-group-on-prevention.html.

Service de protection des espèces sauvages et à diffuser des outils dont il avait facilité l'élaboration.

119. En collaboration avec les forces de police de la République-Unie de Tanzanie, l'ONUSUDC a organisé des discussions interinstitutions afin d'améliorer la compréhension des enquêtes sur la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et la façon dont la corruption facilite cette forme de criminalité.

120. L'ONUSUDC a soutenu l'Agence pour la prévention et la répression de la corruption de la République démocratique du Congo en facilitant la tenue, en avril 2022, d'un atelier national interinstitutions sur la lutte contre la corruption liée aux forêts, aux espèces sauvages et à la perte de biodiversité.

121. L'Office a continué d'aider les États parties à renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes financières dans les affaires de corruption liée à l'environnement et a fourni un encadrement aux enquêteurs et enquêtrices. Les services d'enquête du Cameroun, de l'Indonésie, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo ont bénéficié d'une formation de base et d'une formation approfondie aux enquêtes financières.

122. L'ONUSUDC a facilité la tenue d'une manifestation organisée par la Wildlife Justice Commission, la Belgique, la France et l'ONUSUDC en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, intitulé « Tackling corruption linked to environmental crime » (Combattre la corruption liée aux crimes portant atteinte à l'environnement) ; de débats d'expertes et d'experts sur les crimes portant atteinte à l'environnement, dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en février 2022 ; d'une réunion de l'équipe spéciale de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction sur le commerce illégal de spécimens d'espèces d'arbres couvertes par la Convention, en février 2022 ; et d'un atelier en Angola sur les vulnérabilités face à la corruption dans les secteurs des espèces sauvages, de la pêche et des forêts, en juin 2023.

123. En octobre 2022, l'Office a organisé, conjointement avec la Communauté d'Afrique de l'Est, un atelier régional sur la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur forestier dans les États partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est et les pays voisins. La manifestation a débouché sur un projet de déclaration à présenter aux ministres responsables et aux chefs des organes de lutte contre la corruption.

124. En juin 2023, l'ONUSUDC a organisé un atelier sur le renforcement de l'intégrité et la promotion de l'action collective contre la corruption dans les secteurs liés à la terre en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

3. Protection du sport contre la corruption

125. Dans le cadre de son programme sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité économique, l'ONUSUDC a organisé ou appuyé plus de 60 activités à l'intention de plus de 1 200 participantes et participants, afin de renforcer les capacités des autorités de justice pénale et des organisations sportives à lutter contre la corruption dans le sport aux échelons national, régional et mondial.

126. L'ONUSUDC a collaboré avec le groupe de travail Intégrité pour la Coupe du Monde 2022 de la Fédération internationale de football association (FIFA) ; a organisé deux ateliers à l'intention d'agentes et d'agents publics et d'organisations sportives de la région Asie-Pacifique ; a coorganisé un atelier virtuel avec le CIO et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) pour les agentes et agents publics et le personnel des organisations sportives de la région nordique ; a coorganisé, avec le CIO, un atelier sur la lutte contre la corruption et la criminalité dans le sport à l'intention du Paraguay, dans le cadre des XII^e Jeux sud-américains ; et a contribué aux réunions du Partenariat international contre la corruption dans le sport.

127. En octobre et novembre 2021, l'ONUSDC a collaboré avec la FIFA pour mettre en œuvre le programme mondial d'intégrité de la FIFA, en organisant 10 ateliers, tenus sous forme virtuelle, de renforcement des capacités sur la lutte contre la manipulation des compétitions, qui ont été suivis par plus de 400 agentes et agents de justice pénale et agentes et agents chargés des questions d'intégrité issus des associations de football de plus de 150 pays.

128. L'Office a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des principes de haut niveau du G20 sur la lutte contre la corruption dans le sport, adoptés en octobre 2021, sous la présidence italienne du Groupe.

129. L'ONUSDC a organisé des ateliers destinés aux représentantes et représentants des gouvernements et des organisations sportives en Afrique, en octobre 2021, et un atelier national en Macédoine du Nord, en janvier 2022, avec le CIO et la FIFA. En décembre 2021, en marge de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUSDC, le CIO et la FIFA ont organisé une manifestation parallèle sur la lutte contre la corruption dans le sport.

4. Journalistes

130. En octobre 2021, conjointement avec l'Association des médias des Tonga, l'ONUSDC a appuyé la tenue d'un webinaire sur l'information du public.

131. Le même mois, conjointement avec la Fijian Media Association, l'Office a organisé un webinaire sur le blanchiment d'argent aux Fidji et dans d'autres pays du Pacifique.

132. En novembre 2021, dans le cadre du Festival international pour la liberté d'expression et de la presse au Burkina Faso, l'ONUSDC a apporté son appui à une réunion de l'assemblée générale de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest et à une session de formation régionale pour ses membres. L'Office a continué d'aider la Cellule à établir une base de données contenant des informations complètes sur les entreprises ayant obtenu des marchés publics en Afrique de l'Ouest.

5. Société civile

133. L'ONUSDC a continué de renforcer les capacités de la société civile à contribuer aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application. En 2022, il a facilité la tenue de deux ateliers régionaux multipartites dans les Balkans occidentaux afin de promouvoir la participation de la société civile à la mise en œuvre de la feuille de route régionale de lutte contre la corruption et le financement illicite.

134. À l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, l'Office a distribué des supports de campagne pour aider la société civile dans ses efforts de sensibilisation. En 2023, en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques, il a organisé un séminaire en Asie centrale pour débattre de la Convention et invité les organisations non-gouvernementales à se porter candidates au statut d'observateur auprès de la Conférence des États parties.

6. Questions de genre

135. L'ONUSDC a soutenu l'élaboration d'un document d'orientation intitulé « Women as agents for change in the fight against corruption » (Les femmes comme vecteur de changement dans la lutte contre la corruption). En mars 2023, il a signé un mémorandum d'accord avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et contribué au lancement du Forum des femmes influentes pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption en Europe du Sud-Est, en Macédoine du Nord.

136. En mars 2022, l'ONUSUDC et l'Agence de prévention et de répression de la corruption de la République démocratique du Congo ont organisé une manifestation pour célébrer la Journée internationale des femmes, en présentant le lien entre les questions de genre et la corruption.

137. En juillet 2022, l'ONUSUDC a fait une présentation sur la prise en compte des questions de genre dans la mesure de la corruption en République dominicaine.

138. En octobre 2021, l'Office a organisé une table ronde sur les dimensions de genre propres à la corruption en Côte d'Ivoire, qui a abouti à des recommandations sur la manière d'avancer sur ce point au niveau national.

139. Une table ronde et un débat d'expertes sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques en matière de drogues, de criminalité et de lutte contre la corruption, à laquelle ont participé une trentaine de dirigeantes, ont été organisés en novembre 2021, lors de la visite de la Directrice exécutive de l'ONUSUDC en Ouzbékistan.

140. Une coopération avec la Women Development Organization, une institution spécialisée de l'Organisation de la coopération islamique, a été établie en 2021. L'ONUSUDC a soutenu la participation de l'Organisation à une manifestation parallèle intitulée « Shaping the future: anchoring gender in our anti-corruption efforts » (Façonner l'avenir : ancrer les questions de genre dans notre action contre la corruption) lors de la neuvième session de la Conférence des États parties.

141. En juillet 2022, avec l'appui de l'ONUSUDC, le Ghana a publié les conclusions d'une enquête intitulée *Corruption in Ghana – People's experiences and views* (Expérience et avis de la population concernant la corruption au Ghana), qui comprenait un module consacré aux dimensions de genre de la corruption.

142. En décembre 2022, l'ONUSUDC a participé au quatrième épisode du podcast « Podcontrol », projet conjoint de l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Agence allemande pour la coopération internationale. Cet épisode portait sur la lutte contre la corruption, la COVID-19 et les questions de genre.

143. En mars 2023, l'Office a présenté les dimensions de genre de la corruption lors d'une manifestation sur l'engagement des femmes dans la lutte contre la corruption en Haïti.

144. L'ONUSUDC a contribué à un atelier virtuel sur le genre et la corruption organisé par le Groupe de travail anticorruption du groupe BRICS (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Fédération de Russie et Inde) à l'intention de praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption.

7. Santé

145. En septembre 2022, l'ONUSUDC a rejoint le comité directeur du Réseau mondial pour la lutte contre la corruption, la transparence et la responsabilité dans le domaine de la santé, créé par l'Organisation mondiale de la Santé. Il a soutenu la prévention de la corruption dans le secteur de la santé en Afrique du Sud, au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Ghana, au Mexique et au Timor-Leste.

146. En marge de la neuvième session de la Conférence des États parties, avec l'appui de l'ONUSUDC, le Ghana a organisé une manifestation parallèle intitulée « Stop the virus, stop corruption, speak up! » (Arrêtez le virus, arrêtez la corruption, parlez !). En 2023, l'Office a facilité la tenue de deux ateliers sur les normes et protocoles applicables aux codes de déontologie à l'intention de 66 directeurs et directrices de services de santé du Ghana.

147. En décembre 2021, l'ONUSUDC et la Commission contre la corruption du Timor-Leste ont procédé à une première évaluation des risques de corruption dans le secteur des soins de santé pendant la pandémie de COVID-19. L'évaluation contenait des recommandations sur les moyens de remédier aux lacunes des cadres

réglementaires et institutionnels. L'Office appuie l'application de ces recommandations.

148. En 2021, l'ONUSDC et la Commission de déontologie et de lutte contre la corruption du Kenya ont entrepris une étude conjointe sur la corruption dans le secteur de la santé kényan, en particulier sur les pratiques de passation des marchés et de gestion financière en vigueur dans 24 comtés. L'étude a été menée à bien en 2022.

149. En Colombie, l'Office a publié des évaluations sectorielles des risques et des recommandations générales pour les secteurs de la santé et de l'énergie.

8. Intégration de mesures anticorruption dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix

150. L'ONUSDC a renforcé sa coopération avec le Département des opérations de paix et fourni un soutien accru à des pays en situation de conflit et d'après-conflit, notamment à Haïti, au Mali, à la République centrafricaine, à la République démocratique du Congo et à la Somalie. En République démocratique du Congo, ces activités de soutien visaient principalement à renforcer les cadres juridique et réglementaire et les capacités des organes de lutte contre la corruption ; à renforcer l'intégrité de la justice ; et à aider les pays de la région des Grands Lacs à lutter contre les faits de corruption susceptibles de favoriser la perte de biodiversité. En République centrafricaine, l'Office a mené des activités pour appuyer l'intégrité de la justice et l'atténuation des risques de corruption dans le secteur pénitentiaire. Par ailleurs, il a continué de mettre en œuvre des projets de lutte contre la corruption en partenariat avec la MINUSCA en République centrafricaine et avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

151. Conjointement avec le Département des opérations de paix, l'Office a fait une présentation sur la manière d'intégrer les mesures anticorruption dans les opérations de paix et les contextes postconflit lors d'une conférence virtuelle organisée en octobre 2021 par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, à l'occasion de son stage annuel « Defence Leadership in Building Integrity » (Le rôle des cadres dans le développement de l'intégrité dans le secteur de la défense). Ont participé à cet manifestation des personnes venues de Géorgie, d'Iraq, d'Irlande, du Maroc, de Mongolie, de Norvège, du Pakistan, de la République de Moldova, de Serbie, de Tunisie, d'Ukraine et de l'Union africaine.

9. Prévention de la corruption dans l'investissement international

152. Conformément au mandat découlant de la résolution 8/9 de la Conférence, l'ONUSDC a continué de sensibiliser à l'existence, aux causes et à la gravité de la corruption dans l'investissement international. En décembre 2021, il a lancé un réseau de praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption des États participant à l'initiative de la Ceinture économique de la Route de la soie, à savoir l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Chine, la Géorgie, la Grèce, l'Iran (République islamique d'), le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Mongolie, le Monténégro, l'Ouzbékistan, la Serbie, le Tadjikistan et la Türkiye. Le réseau vise à renforcer la capacité des pays participants à prévenir la corruption dans les grands projets d'investissement internationaux et à promouvoir la coopération internationale.

153. L'ONUSDC a organisé des ateliers en mai et juin 2022 en Ouzbékistan et en Serbie, et en mai 2023 au Kazakhstan, et a aidé plus de 210 praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption et de l'investissement des 16 pays du Réseau des praticiens de la lutte contre la corruption le long de la Ceinture économique de la Route de la soie à élaborer des politiques et des pratiques visant à lutter contre la corruption dans l'investissement international. L'Office a continué de diffuser des supports de connaissance et des études sur des sujets pertinents et a présenté les résultats de ces études à des instances diverses.

III. Cadre de l'assistance et ressources disponibles

154. Pendant la période considérée, l'ONUSDC a continué de fournir une assistance couvrant l'ensemble du chapitre II de la Convention.

155. Plusieurs programmes et projets mondiaux, régionaux et nationaux ont permis à l'Office de fournir des orientations, conseils et avis spécialisés aux États parties qui en faisaient la demande. Parmi les principaux programmes et projets mondiaux et régionaux figurent les suivants :

- a) Le programme mondial visant à prévenir et combattre la corruption en assurant l'application effective de la Convention des Nations Unies contre la corruption à l'appui de l'objectif de développement durable n° 16 ;
- b) Le programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement ;
- c) Le programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST) ;
- d) Le projet de l'ONUSDC pour le Pacifique ; et
- e) Les programmes régionaux de l'ONUSDC.

156. Outre le personnel spécialisé employé au siège, les conseillères et conseillers régionaux et nationaux de l'ONUSDC en matière de lutte contre la corruption ont été pour beaucoup dans la réussite des initiatives d'assistance technique. Le présent rapport rend compte de leurs contributions à l'application de la résolution 9/6 de la Conférence.

157. Au cours de la période considérée, un conseiller mondial était établi à Vienne, tandis que des expertes et experts et des conseillères et conseillers assurant une couverture régionale étaient en poste en Afrique du Sud (pour l'Afrique australe), à Belgrade (pour l'Europe du Sud-Est), aux Fidji (pour le Pacifique), au Mexique (pour le Mexique, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes), en Ouzbékistan (pour l'Asie centrale, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale) et en Thaïlande (pour l'Asie du Sud et du Sud-Est). En outre, des conseillères et conseillers nationaux étaient présents en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique du Congo et en Somalie.

158. L'ONUSDC a poursuivi la mise en place des pôles régionaux anticorruption, afin de renforcer la présence de spécialistes de la lutte contre la corruption sur le terrain. Une capacité renforcée sur le terrain lui a permis de répondre plus rapidement aux demandes croissantes d'assistance technique des États parties. En septembre 2021, l'Office a lancé un pôle anticorruption au Mexique, chargé de coordonner l'assistance technique fournie aux États parties de l'Amérique centrale et des Caraïbes et de participer à sa fourniture, conformément à la Vision stratégique de l'ONUSDC pour la région pour la période 2022-2025. L'Office a établi un deuxième pôle anticorruption pour l'Afrique, basé au Kenya, contribuant ainsi à la mise en œuvre de sa Vision stratégique pour l'Afrique 2030 et du programme continental « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ».

159. La demande d'avis spécialisés et d'assistance technique que connaît l'ONUSDC, notamment en matière de prévention de la corruption, n'a cessé de croître, pour partie en raison de l'importance accordée aux mesures préventives au cours du deuxième cycle du Mécanisme d'examen de l'application.

160. Dans ce contexte, un soutien renforcé à long terme de la part des donateurs et des partenaires de développement est essentiel à la poursuite des travaux des conseillères et conseillers et du personnel employé au siège, qui apportent leurs connaissances spécialisées dans le domaine de la lutte contre la corruption.

IV. Suite donnée et recommandations

161. La Conférence voudra peut-être examiner en particulier les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application de la résolutions 9/6 et recommander des mesures qu'il conviendrait d'adopter dans l'avenir. À cet égard, elle voudra peut-être aussi s'inspirer des conclusions et recommandations formulées lors des précédentes sessions du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, notamment lors de ses réunions tenues à Vienne du 15 au 17 juin 2022 et du 14 au 16 juin 2023.

162. La Conférence voudra peut-être en outre souligner que des ressources extrabudgétaires suffisantes sont nécessaires pour continuer de fournir des services d'assistance technique en matière de prévention de la corruption aux niveaux national, régional et mondial. Elle voudra donc peut-être inviter les États parties et les autres donateurs à renouveler leur engagement en faveur de la prévention de la corruption, y compris en collaborant aux initiatives en cours ainsi qu'aux nouveaux axes de travail, et en mettant à disposition des ressources financières, en particulier sous la forme de contributions extrabudgétaires pluriannuelles destinées à des fins génériques.
